



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180329-11

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 22 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 mars 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Carine BRODIN, Hélène BOUDON, Thierry BARTHELEMY

**Conseiller suppléant ayant voix délibérante :** José MONRUFFET

**Secrétaire de séance :** Benoît GENEIX

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2018  
AVEC LA MAISON DU TOURISME**

**Rapporteur :** Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

49

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

54

**Vu** la délibération n°20171213-29 délégrant la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez et approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec cet office de tourisme intercommunautaire, La convention 2018 avec la Maison du Tourisme, en son article 19, prévoit la rédaction d'un avenant permettant d'affiner la contribution financière de la Communauté de Communes au regard de plusieurs données dont nous n'avons pas connaissance en fin d'année dernière. La convention, en son article 19, stipule :

« La contribution de la Communauté de Communes à la Maison de Tourisme est calculée sur la base de l'année de référence 2016 du budget de l'EPIC-Office de tourisme de Thiers Communauté, considérant qu'un rajustement sera élaboré, en mars 2018, après la clôture de l'exercice 2017 de l'EPIC.

Ce rajustement prendra en compte les éléments suivants :

- Variation de la masse salariale entre l'exercice 2017 de l'EPIC et le BP 2018 de la Maison du Tourisme pour le fonctionnement du site de Thiers,
- Congés restant dû suivant la situation des 3 salariés de l'EPIC au 31/12/2017,
- Choix du contrat de prévoyance et de la mutuelle,
- Evaluation des indemnités journalières sur la base de l'exercice 2016 de l'EPIC et le BP 2018 de la Maison du Tourisme,
- Variation de recettes issues de la vente d'espaces publicitaires par l'EPIC pour les éditions 2017 et la vente de packs par la Maison du Tourisme pour les éditions 2018,
- Billetterie : si non application de la commission des 5% par le site de Thiers,
- Publicité : différentiel entre les recettes enregistrées par l'EPIC (édition 2017) et les recettes réalisées par la Maison du Tourisme (éditions 2018),
- Etat du compte administratif de la partie investissement. »

L'état de la situation pour l'ensemble de ces variables d'ajustement, avec le calcul de la contribution complémentaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne figure à l'avenant proposé pour un montant de 19 937€.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant à la convention 2018 avec la Maison du tourisme, qui prévoit une contribution complémentaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne d'un montant de 19 937€ ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention 2018 avec la Maison du Tourisme du Livradois Forez.

TOTAL VOTANTS : 54      Conseillers présents : 50      Représentés : 4      Non-participation :  
**TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50**      Pour : 50      Contre :  
 Abstentions : 4  
 T. DEGLON – F. LAÏD – J. MALOCHET – B. GENEIX

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

